



Présents : MM. et M^{mes} Francis SIGOIRE, Nathalie PELLET (à partir du point 6), Yves MEYER, Béatrice MASSON, Claire GOMEZ, Jacques PIOT, Eliane BAZIN, Annie CLAIR, Marie DAVID, Maryse JULIEN, Jacques RABELLINO, Jean-Christophe SOINNE, Danielle LERICHE, Dominique CALAIS, Magali RIBEIRO.

Absents excusés : MM. et M^{mes} Dam CA (pouvoir à M. Yves MEYER), Sylvain LASSABLIÈRE (pouvoir à M. Jean-Christophe SOINNE), Norbert MANUEL (pouvoir à M. Jacques PIOT), Julien GOUTEYRON, Romain JARJAVAL, Rachida MALTOUF, Rémi MAURICE, Ysabel LANNEZ.

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie l'assemblée pour sa présence.

M^{me} Claire GOMEZ se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 31 août 2017

Monsieur le Maire remercie Monsieur Yves MEYER pour avoir dressé la trame du compte-rendu de la séance du 31 août 2017, ainsi que les adjoints et conseillers qui ont contribué à la finalisation de celui-ci.

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur le contenu de ce compte rendu.

2/ Acte d'engagement zéro pesticide

Monsieur Jacques PIOT, maire-adjoint, rappelle la volonté de la commune de s'engager dans un programme "zéro phytosanitaire".

La Communauté de Communes à Montluel (3CM) est elle-même engagée dans ce programme, aidée par la FRAPNA (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature) et il est demandé au Conseil son accord pour la rejoindre et formaliser un acte d'engagement en ce sens.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour rejoindre la 3CM dans l'engagement "zéro phytosanitaire".

3/ Indemnités de M. le Comptable Public

Monsieur le Receveur municipal peut demander, conformément aux textes de loi en vigueur, une indemnité annuelle pour l'aide qu'il a consacrée à la gestion de la commune. Cette aide est tributaire du montant du budget de la commune.

C'est ainsi qu'il sollicite le versement de la somme de 579,65 €. Monsieur le Maire propose de lui verser l'intégralité de l'indemnité prévue.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

4/ Conventions écoles primaires 2017/2018 (Lilô)

M^{me} Claire GOMEZ, maire-adjointe déléguée aux affaires scolaires, indique au Conseil les conditions de la convention avec le centre aquatique LILÔ pour l'accueil des enfants de grande section de maternelle et de cours préparatoire.

Les sorties LILÔ se dérouleront du 23 avril au 29 juin 2018, et concerneront :

- 2 groupes de CP (2 créneaux le mardi, de 10h20 à 11h)
- 2 groupes de GS (2 créneaux le mercredi, de 9h40 à 10h20).

Chaque groupe de 25 à 30 élèves (ainsi que les enseignants et parents accompagnants) fera l'objet d'une facturation par LILÔ d'un montant de 81,50 € TTC ; soit 8 séances pour chaque groupe du mardi et 10 séances pour chaque groupe du mercredi.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature, par Monsieur le Maire, de la convention avec le centre aquatique, et le règlement des frais de transport à la société qui sera retenue.

5/ Convention avec l'association Airsoft

Monsieur Jacques PIOT expose au Conseil qu'une association de la commune, nouvellement créée pour la pratique de l'airsoft, sollicite la mise à disposition d'un terrain pour la pratique de son activité.

Un terrain communal de 23 530 m² située Lieudit « Bois Rond » lui a été proposée.

Une convention avec cette association est proposée, pour la mise à disposition du terrain ci-dessus visé, rappelant en particulier les mesures de sécurité à respecter impérativement, sous peine de la rendre caduque.

Le Conseil, moins deux abstentions, approuve la signature de cette convention par M. le Maire, sous réserve de la production d'une convention entre ladite association et la Société de Chasse de Béligneux.

6/ Garantie financière Dynacité (réhabilitation de 24 logements)

Monsieur le Maire informe le Conseil que lorsque des bailleurs sociaux réalisent des travaux de construction ou de réhabilitation, ils demandent à la commune concernée de garantir les emprunts contractés.

C'est ainsi qu'un emprunt de 686.000 € a été contracté par la Société DYNACITE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réhabilitation de l'immeuble Les Genêts.

DYNACITE demande à la commune de se porter garant de cet emprunt.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

7/ Tableau des emplois communaux

Le tableau des emplois communaux est présenté sur écran.

Compte-tenu de la forte augmentation des enfants qui mangent à la cantine, il est nécessaire de créer un poste, dans la filière technique, pour la surveillance cantine.

De même, afin de faire face aux absences ponctuelles d'Atsem, à l'école maternelle, il y a lieu de créer un poste, dans la filière animation, pour l'encadrement des enfants.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le tableau des emplois des emplois communaux qui lui a été présenté.

8/ Rapports d'activités 2016 : 3CM (assainissement collectif, déchets), RPQS eau et assainissement non collectif

Monsieur le Maire présente au Conseil, pour avis :

. le rapport d'activités de la 3CM relatif à l'assainissement collectif,

- . le rapport d'activités de la 3CM concernant l'évolution des déchets (collecte des ordures ménagères, aires de tri sélectif),
- . le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable, pour notre commune,
- . le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement autonome, pour notre commune.

Monsieur le Maire précise que les consultations sur la qualité et le prix de l'eau ou la qualité des installations, sont possibles sur le site internet **eaufrance.fr**, et que ces rapports sont tenus à la disposition du public.

Le Conseil prend acte de la présentation des rapports de la 3 CM et approuve les RPQS eau et assainissement non collectif 2016 de la Commune.

9/ Délimitation du Domaine Public Concédé de l'autoroute A42

Monsieur le Maire expose au Conseil que, lors de la création de l'autoroute A42, des terrains ont été acquis par le concessionnaire, la Société APRR.

Aujourd'hui, APRR a établi des plans de rétrocession de morceaux de parcelles, non utilisés. C'est ainsi que la commune se voit restituer plusieurs petits bouts de parcelles, et qu'il lui est demandé de donner son accord sur les délimitations.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour ces rétrocessions telles que présentées par les géomètres de la Société APRR et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

10/ Exploitation d'une carrière classée à Pizay

Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique est en cours concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière sur la commune de Pizay par la Société GRANULATS VICAT.

C'est au titre de commune voisine que Bèlignieux est consultée.

Le Conseil, à l'unanimité, ne formule aucune objection à ce projet.

11/ Forage de la Garine - commune de Saint Maurice de Gourdans

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Déclaration d'Utilité Publique concernant la mise en service par la commune de Saint Maurice de Gourdans d'un nouveau forage d'exploitation au lieu-dit "La Garine".

Le dossier d'enquête publique a pour objet la définition des périmètres de protection du puits de La Garine, au titre de la Santé Publique. L'arrêté préfectoral qui en découlera déclarera d'Utilité Publique les périmètres et les servitudes associées.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte de cette étude.

12/ Echos des commissions

*** Commission urbanisme/communication : M^{me} Nathalie PELLET**

Toujours beaucoup de dossiers à traiter en urbanisme.

Plusieurs manifestations à préparer : accueil des nouveaux arrivants (vendredi 27 octobre), Noël du personnel communal et cérémonie des vœux 2018.

Le périodique sera distribué dans les boîtes aux lettres d'ici la fin de semaine prochaine.

*** Commission bâtiments : M. Yves MEYER**

Les travaux sur l'accessibilité avancent :

. Les cheminements vers la bibliothèque et la chapelle de Chânes ont été effectués, les toilettes de la bibliothèque ont été mises aux normes handicapées.

. Les travaux concernant la mairie sont quasiment terminés.

. Les prochains travaux concerneront le clos bouliste, pour lequel le permis de construire est à l'instruction.

. Les mises en accessibilité des autres bâtiments seront réalisées en 2018.

*** Commission association : M^{me} Béatrice MASSON**

Préparation de la soirée du 8 décembre avec l'association Béba'Art'com.

*** Commission affaires scolaires et sociales : M^{me} Claire GOMEZ**

Les effectifs des écoles sont les suivants :

- école maternelle : 172 élèves répartis dans 6 classes
- école élémentaire : 289 élèves répartis dans 11 classes.

Les exercices "incendie" ont eu lieu les 19 et 29 septembre et les exercices "alerte-intrusion" les 19 et 20 octobre.

Les élections des délégués des parents d'élèves se sont déroulées le 13 octobre.

Les premiers conseils d'écoles auront lieu les 7 et 14 novembre.

Compte tenu de la hausse importante du nombre d'enfants inscrits aux Lônes, les mercredis, une nouvelle organisation a été mise en place pour l'accompagnement des enfants de maternelle au bus : ce sont les animateurs du centre aéré qui vont chercher les enfants directement à l'école.

Nous allons travailler sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018, sachant que notre particularité est le ramassage scolaire qui s'effectue sous la direction du Conseil Départemental de l'Ain. Nous avons déjà pris contact avec son service transport pour voir ce qu'il est possible de mettre en place en tenant compte de l'organisation des quatre bus qui desservent les écoles.

Au niveau des TAP, une coordinatrice, titulaire du BAFA, a été recrutée en la personne de Pauline LE FLOCH.

Les effectifs sont de 58 inscriptions à la maternelle et 77 à l'élémentaire.

Concernant le Conseil Municipal d'Enfants, les élections se sont déroulées le 2 octobre et l'installation du conseil a eu lieu le 17 octobre.

Sur les 23 conseillers enfants, il y a 12 nouveaux élus.

CCAS : préparation du repas des aînés qui aura lieu le mardi 12 décembre.

*** Commission voirie/ environnement/sécurité : M. Jacques PIOT**

Les délais concernant les travaux de la route de la Gare sont respectés. Le passage souterrain sera utilisable début décembre.

En concertation avec la commune de Balan et l'association des commerçants Béba'Art'Com, nous travaillons sur le futur aménagement de la place de la Valbonne.

Les marquages au sol « zone bleue » seront réalisés sur la place du marché et sur le parking à proximité de la brasserie de la Gare.

Un marquage au sol « arrêt minute » sera effectué sur la RD1084 vers les commerces.

La réfection des marquages au sol de la route du Dauphiné, de la route des Bains et de la RD 1084 sera prochainement effectuée.

Des lampadaires à leds seront installés au Lotissement du Cruisseau.

La séance est levée à 20 heures 40.